Politique de protection des renseignements personnels

Qu'est-ce qu'un renseignement personnel?

C'est un renseignement qui permet d'identifier une personne physique, directement ou indirectement. Cela inclut notamment vos nom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse courriel, âge, date de naissance, etc. Les renseignements personnels sont confidentiels. Leur confidentialité découle du droit à la vie privée, permettant à toute personne d'exercer un contrôle sur l'utilisation et la circulation de ses renseignements.

Objectifs de la Politique

La présente *Politique de protection des renseignements personnels* traite de la cueillette, de l'utilisation, de la protection et de la conservation des renseignements personnels détenus par le Groupement forestier Grand-Portage (GFGP). Les dispositions énoncées dans la présente politique sont conformes à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* telle que modifiée en 2022 et 2023 par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Loi 25)*.

Dans l'exercice de nos mandats, nous devons recueillir des renseignements personnels. En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, il est obligatoire de protéger les renseignements personnels des citoyens, ce qui comprend entre autres nos membres, clients, fournisseurs et employés. À noter que les renseignements concernant les corporations de même que les coordonnées professionnelles des individus ne représentent pas des renseignements personnels au sens de la Loi.

La présente politique a pour but de vous informer sur les éléments suivants :

- Pourquoi et comment recueillons-nous des renseignements personnels?
- Quels renseignements personnels recueillons-nous?
- Qui peut consulter vos renseignements personnels?
- Comment protégeons-nous vos renseignements personnels?
- Consentement à l'utilisation des renseignements personnels
- Conservation et destruction des renseignements personnels
- Droits d'accès à vos renseignements personnels et de rectification
- Nos rôles et responsabilités

- Modification de la présente politique
- Questions et plaintes

Pourquoi et comment recueillons-nous des renseignements personnels?

Nous indiquons les fins auxquelles nous utilisons vos renseignements personnels au moment où nous obtenons de vous ces renseignements et votre consentement, avant leur utilisation. Nous recueillons les renseignements personnels à des fins administratives afin de remplir notre mission, les mandats que vous nous confiez et nos obligations contractuelles et légales. Nous n'utilisons vos renseignements personnels qu'aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis.

Les renseignements personnels sont recueillis par des moyens licites et légitimes directement auprès de vous par nos employés. Nous pouvons également obtenir des renseignements personnels indirectement auprès de partenaires tels que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, les syndicats de producteurs forestiers et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts si la loi nous y autorise.

Des renseignements personnels peuvent également être recueillis sur notre site Internet directement de vous par le biais du formulaire de contact s'y trouvant ou lors de la réalisation de transactions en ligne.

Quels renseignements personnels recueillons-nous?

Nous recueillons uniquement les renseignements personnels liés à nos activités. Dans la mesure du possible, ces renseignements sont recueillis directement auprès de vous. La quantité et le type de renseignements recueillis se limitent à ce qui est nécessaire aux fins déterminées, notamment la réalisation de nos mandats et nos obligations contractuelles et légales. Nous recueillons seulement les renseignements personnels dont nous avons besoin. Voici une liste de renseignements personnels que nous recueillons et leur utilité :

- **Renseignements d'identification** : Prénom et nom de famille, adresse, adresse courriel, numéro de téléphone, date de naissance et numéro de producteur pour le plan d'aménagement, les prescriptions sylvicoles, les rapports d'exécution et la gestion des programmes d'aménagement et la récolte ainsi que pour communiquer avec vous.
- **Renseignements financiers** : propriétés enregistrées et informations bancaires pour procéder au traitement de vos paiements.
- **Des renseignements sur l'expérience professionnelle** et bénévole indiquée dans des curriculums vitae de tout candidat (retenu ou non pour un poste) ainsi que toute information constituant le dossier d'employé pour les personnes employées tel que le numéro d'assurance sociale (NAS).

Qui peut consulter vos renseignements personnels?

Nous ne communiquons pas vos renseignements personnels sans votre consentement, à moins que la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* ne l'autorise. Dans le cas d'une communication autorisée, nous ne communiquons que les renseignements nécessaires. Ces renseignements ne sont communiqués que lorsque l'exige l'exécution de nos mandats et contrats ou pour répondre à des obligations légales. L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, les syndicats de producteurs forestiers et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts sont des organismes avec lesquels nous sommes susceptibles de communiquer vos renseignements personnels lorsque cela est exigé et permis par la loi.

L'accès à vos renseignements personnels se limite à nos employés qui en ont besoin dans l'exécution de leurs tâches. Ces employés traiteront les renseignements de façon strictement confidentielle et ne donneront accès à ces renseignements à aucune personne non autorisée. Le niveau d'accès aux renseignements personnels sera accordé aux employés selon le principe du besoin de savoir.

Toute personne que nous embauchons en vertu d'un contrat ou autrement pour exécuter des fonctions en notre nom doit respecter les dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, de même que la présente politique et les procédures internes connexes.

Comment protégeons-nous vos renseignements personnels?

Nous protégeons les renseignements personnels contre la perte ou le vol, l'accès, l'utilisation ou la communication non autorisée, la modification ou la destruction, par des mesures administratives, techniques et physiques appropriées de sécurité et de protection.

Le niveau de protection accordé aux renseignements personnels dépend des éléments suivants :

- le degré de sensibilité des renseignements personnels;
- la quantité, la distribution et le format de l'information;
- la méthode de conservation.

Durant la période de conservation de vos données personnelles, nous prenons des mesures physiques et techniques pour assurer la sécurité des données contenant des renseignements personnels. Les données sont stockées sur nos serveurs avec mot de passe et dans des classeurs munis de serrures situés dans nos bureaux.

Le GFGP procède à la destruction des renseignements personnels en s'assurant de procéder à l'élimination totale de toutes les versions électroniques et au déchiquetage des copies papier.

Consentement à l’utilisation des renseignements personnels

Nous nous engageons à recueillir un consentement avant de recueillir les renseignements personnels d’un individu. Le consentement peut être explicite ou implicite et peut être fourni directement par la personne ou par son représentant autorisé.

Nous privilégions l’obtention d’un consentement explicite, que ce soit verbalement, par voie électronique ou par écrit. Toutefois le consentement implicite peut être raisonnablement déduit de l’action ou l’inaction d’une personne. Par exemple, le fait de fournir un nom et une adresse pour recevoir une publication ou un nom et un numéro de téléphone pour obtenir une réponse à une question est considéré comme un consentement implicite à la collecte d’information contenant des renseignements personnels. Pour déterminer le type de consentement approprié, nous tenons compte de la sensibilité des renseignements personnels en cause, des fins auxquelles ils sont recueillis et des attentes raisonnables d’une personne placée en situation similaire.

Il n’est pas toujours possible, notamment dans le cadre d’une demande de l’État, d’obtenir le consentement de la personne pour recueillir, utiliser ou communiquer ses renseignements personnels. Nous nous engageons à ne jamais communiquer ce type de renseignements, autrement qu’en conformité avec la présente politique, sauf si la loi nous y oblige ou le permet.

Le GFGP peut **partager** certains renseignements personnels avec certains tiers, notamment dans les circonstances suivantes :

- Des tiers fournisseurs de service et/ou partenaires peuvent être amenés à accéder à certains renseignements personnels et à les traiter notamment pour la réalisation de travaux forestiers. Les renseignements auxquels accèdent ces fournisseurs de services se limitent à ceux nécessaires pour leur permettre de s’acquitter de leurs fonctions. De plus, les contrats conclus entre le GFGP et ces fournisseurs de services exigent d’eux qu’ils préservent la confidentialité de ces renseignements et qu’ils y appliquent les dispositions de protection des renseignements personnels conformément à la loi.
- Des autorités gouvernementales et des organismes d’application de la loi lorsqu’exigé. Par exemple, des renseignements personnels détenus par le GFGP peuvent être partagés si l’organisme y est tenu en vertu des lois, notamment fiscales et administratives, ou s’il est possible de croire de bonne foi que cette divulgation est nécessaire pour respecter les lois applicables, par exemple pour mettre à jour les renseignements exigés par le Registraire des entreprises du Québec. Le GFGP pourrait aussi être tenu de partager certains renseignements personnels en réponse à une ordonnance d’un tribunal, à une assignation à témoigner ou à un mandat de perquisition du gouvernement, ou autrement pour collaborer avec de telles autorités gouvernementales et de tels organismes d’application de la loi.

Conservation et destruction des renseignements personnels

Nous conservons les données collectées en fonction de leur nature et de leur utilité dans l'exécution de nos mandats ainsi que de nos obligations légales. Tel que mentionné dans la section « *Comment protégeons-nous vos renseignements personnels?* », nous prenons des mesures physiques et techniques pour assurer la sécurité des données contenant des renseignements personnels durant leur période de conservation.

Nous détruisons les renseignements personnels lorsqu'ils n'ont plus d'utilité ou lorsque nos obligations légales sont remplies. Seuls les statistiques ou rapports contenant des données dépersonnalisées et anonymisées pourront être conservés pour des périodes prolongées.

Droits d'accès à vos renseignements personnels et de rectification

Nous nous assurons que tous les renseignements personnels en notre possession sont aussi exacts, actuels et complets que nécessaire pour les fins pour lesquelles ils sont utilisés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* vous donne le droit de demander l'accès à vos renseignements personnels aux fins de vérification et de demander une rectification si ces derniers sont inexacts. Si vous croyez que vos renseignements personnels sont inexacts ou si vous souhaitez avoir accès à vos renseignements personnels, vous pouvez faire une demande en utilisant les coordonnées fournies à la fin de la présente politique.

Dans la mesure de nos moyens, nous vous fournirons un accès en temps opportun à vos renseignements personnels. Toutefois, par mesure de sécurité, il se peut que nous ayons besoin de vérifier votre identité.

Par ailleurs, il peut y avoir des circonstances où nous ne pourrons vous donner accès à vos renseignements personnels. Notamment, lorsque l'accès peut mener à la divulgation de renseignements personnels d'une autre personne et que cette personne refuse de consentir à la divulgation de ceux-ci ou lorsque des restrictions juridiques s'appliquent. Si une telle situation se présente, nous vous aviserons de la raison pour laquelle nous ne pouvons vous donner accès à vos renseignements personnels.

Si votre demande concerne des données apparaissant sur des pages web ou des plateformes de tierces parties, veuillez contacter directement ces tierces parties.

Nos rôles et responsabilités

Nous sommes responsables des renseignements personnels recueillis, conservés, utilisés, communiqués et détruits dans le cadre de l'exécution de nos mandats. Nous mettons en place des politiques et des pratiques pour nous assurer que ces renseignements sont traités en stricte conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

Modification de la présente politique

Nous apportons des modifications à la présente *Politique de protection des renseignements personnels* de temps à autre. Nous indiquons toujours la date à laquelle les dernières modifications ont été apportées. Si les modifications sont significatives, nous publions un avis mis en évidence sur notre site web.

Incidents, recours et traitement des plaintes

Advenant un incident de confidentialité (accès, utilisation ou communication non autorisés par la loi à un renseignement personnel, perte d'un renseignement personnel ou tout autre atteinte à la protection d'un tel renseignement) présentant un risque de préjudice sérieux, le GFGP aviserait dans les plus brefs délais les personnes concernées.

Le GFGP les informerait des renseignements personnels dont il s'agit, des circonstances de l'incident, de la date ou la période durant laquelle il est survenu ainsi que des mesures qu'elle compte prendre à la suite de l'incident pour empêcher ou amoindrir les préjudices possibles pour les personnes concernées et pour éviter qu'un semblable incident se reproduise.

Une personne fournissant des renseignements personnels est en droit de s'attendre à ce que le GFGP respecte les dispositions prévues à la Loi et dans la présente politique. Dans certaines circonstances et conformément aux lois applicables en matière de protection des données, une personne dispose également des droits suivants :

- **Accès** : le droit de demander si le GFGP traite des renseignements et, le cas échéant, de demander d'avoir accès aux renseignements personnels la concernant;
- **Exactitude** : le GFGP est tenu de prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que les renseignements personnels en sa possession sont exacts, complets, non trompeurs et à jour;
- **Rectification** : le droit de demander de faire rectifier tout renseignement personnel inexact, incomplet ou équivoque, ou dont la collecte, la communication ou la conservation ne sont pas autorisées par la loi;
- **Désindexation**: le droit de demander de cesser de partager ses renseignements personnels.

Aux fins de l'application de la politique, une **plainte** constitue l'expression d'au minimum un des trois éléments suivants :

- Une insatisfaction exprimée par un individu qui s'estime lésé dans le traitement de ses renseignements personnels par le GFGP;
- Un préjudice subi à la suite d'un évènement, d'une situation, d'un acte ou d'une omission à l'égard de la prestation du service dispensé par le GFGP en lien avec les renseignements personnels qu'elle détient;
- La réclamation d'une mesure correctrice.

Ne constitue pas une plainte : toute démarche informelle visant à faire corriger un problème particulier, dans la mesure où le problème est traité dans le cadre des activités régulières du GFGP et sans qu'une plainte écrite n'ait été déposée par un individu.

Par la présente politique, le GFGP s'engage à assurer un traitement adéquat, uniforme et diligent des plaintes formulées à son endroit par toute personne insatisfaite du traitement de ses renseignements personnels. Elle prévoit une procédure équitable et transparente afin de traiter les plaintes reçues, et a également pour objectif de soutenir la qualité des services et d'offrir l'opportunité à toute personne d'exprimer son insatisfaction.

Pour formuler une plainte concernant un incident de confidentialité impliquant vos renseignements personnels, veuillez compléter le formulaire suivant et le transmettre par courriel ou par courrier à :

David Chouinard, directeur général
Groupement forestier Grand-Portage
1004, route des Roches, St-Antonin
418-495-2054
david.chouinard@gfgp.ca

Les mêmes coordonnées sont valables pour toute question concernant la présente politique.
Date d'adoption de la présente politique : Mai 2024.

Formulaire de plainte concernant un incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels

Nom et Prénom	
Courriel afin de vous contacter	
Date de l'évènement	
Renseignements visés par l'incident	
Description de l'incident	
Nombre de personnes concernées par l'incident	
Conséquences de l'incident sur vous	